

LETTRE

A

M. LÉON HARMEL

PAR

Le Révérend M. Alph. VILLENEUVE

Prêtre Canadien

Curé à Albany, Capitale de l'Etat de New-York (Amérique du Nord)



PARIS

Victor LECOFFRE, Éditeur

RUE BONAPARTE, 90

1894

CETTE ÉDITION

Le texte est reproduit en entier, d'après l'édition de 1894. Il a été recomposé dans l'esprit de l'original : pages de titre et titres suivent la mise en page du livre ; les illustrations ont été découpées dans le document numérisé et restaurées. L'orthographe et la ponctuation de l'époque sont conservées ; 3 coquilles évidentes de l'imprimeur ont été corrigées.

Léon Harmel, le Bon Père du Val-des-Bois

leonharmel.com

Transcription établie d'après l'exemplaire numérisé par la Bibliothèque municipale de Lyon (numelyo). BmLyon | numelyo (SJ Y 24/4, 2), Licence Ouverte.

Document original : https://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001105544758

Version du 1er octobre 2026.

LETTRE

A M. LÉON HARMEL

LETTRE A M. LÉON HARMEL

Paris, le 20 septembre 1894.

Mon cher Monsieur Harmel,

Je vous ai regardé vivre.

Dans l'intime de l'hospitalité si chrétienne et si française que vous m'avez offerte à deux reprises au Val-des-Bois, au sein de votre foyer domestique et de votre grande famille industrielle, j'ai saisi le secret de votre vie et senti le souffle qui l'anime tout entière.

J'ai pu aussi assister à l'épanouissement extérieur de cette vie, sentir plus pénétrant encore ce souffle qui l'anime, dans les nombreux congrès sociaux où j'ai eu la joie de vous rencontrer, en contact avec tant d'intelligences élevées, tant d'âmes généreuses qui y apportaient et tout ce qu'elles avaient de science acquise, et tout ce qu'elles désiraient en acquérir encore davantage ; me donnant ainsi à moi-même tant de nouvelles occasions de bénir Dieu dans ses prédestinations françaises et d'apprendre à mon tour quelque chose.

Je vais maintenant quitter la France pour rentrer en Italie, pour retrouver Rome, attraction naturelle des petits et des faibles ; parce que là est le centre de l'Eglise, ce foyer toujours ardent de la lumière et de l'amour, cette forteresse inexpugnable du droit et de la justice.

Voyageur à la recherche des solutions de la question sociale qui enserme l'Amérique tout autant que l'Europe, je ne veux pas m'éloigner de la France, mère-patrie du Canada, mon pays, sans vous dire publiquement l'impression que j'emporte de votre commerce, de vos mobiles, de vos actes, en présence du grand problème social, qui n'est autre, en réalité, que celui de l'avenir.

J'ai vu des forts qui vous approuvent et vous admirent.

J'ai vu des faibles qui vous aiment et vous bénissent.

J'ai vu des humbles qui vous écoutent et vous suivent.

C'est parmi ces derniers que ma place est tout indiquée ; c'est en me confondant dans leurs rangs que je viens vous dire ma pensée.

Vous êtes un artisan, un grand artisan de vie, et vous êtes cet artisan, parce que vous êtes un intrépide apôtre de la justice et de la paix.

A la prendre dans sa plus stricte exactitude, la justice consiste tout entière, pour les êtres, dans la possession des moyens de leurs fins. Et quant à la paix, elle consiste, de son côté, tout entière, dans le repos que trouvent les êtres à l'accomplissement de leurs fins.

C'est pourquoi, pas de justice sans paix et pas de paix sans justice. A l'exemple de notre Maître à tous, Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout grand justicier est grand pacificateur, et tout grand pacificateur est grand justicier.

La justice sans la paix, c'est l'élimination du droit de se reposer dans l'accomplissement de ses fins ; c'est-à-dire l'oppression en bloc de tous les droits. La paix sans la justice, c'est le libéralisme, cette insidieuse erreur qui a séduit, qui séduit encore tant de généreux esprits, mais qui se réduit à cette navrante illusion qu'on a plus de facilité, plus de liberté pour atteindre à ses fins, en sacrifiant comme quantités à peu près négligeables et, en tout cas, nullement impératives, les moyens nécessaires et inéluctables de remplir ces mêmes fins. D'où l'oppression en bloc de tous les devoirs.

Vous êtes justicier. Eh oui ! Vous aimez à rendre justice à qui justice est due ; et, dans l'ordre économique, sans perdre de vue la justice attribuable à ceux qui possèdent *justement*, vous vous appliquez à ce qu'elle ne soit pas refusée à ceux qui peinent et qui travaillent, sans négliger non plus ceux qui subissent la misère pour des causes indépendantes de leur volonté.

Dans ce noble ministère, vous êtes dirigé et fortifié par des croyances qui défont toute contradiction, parce qu'elles reposent sur les principes de l'éternelle vérité. A la lumière de ces principes, vous comprenez l'organisation du travail et l'économie providentielle de ses droits et de ses devoirs.

L'organisation du travail a été faite par Dieu. Que les hommes ne la défassent point, et tout ira bien.

Je ne parle point de la première organisation du travail par Dieu, celle que la Genèse nous marque par ces paroles : « *Le Seigneur Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder* ». Ce travail libre et doux, facile et agréable, *délicieux*, en un mot, comme en portait le nom, le sol même où il s'exerçait, n'a pas plus duré que l'état d'innocence et de bonheur dont il était la force et la gloire.

Il parle de l'organisation du travail *expiatoire* et qui est toute entière dans cette autre parole de la Bible : « *Tu ne tireras de la terre chaque jour ta nourriture qu'avec un grand labeur. Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front* ».

Ainsi l'homme travaillera ; son travail sera pénible ; mais ses sueurs laborieuses lui rapporteront le *pain*, et par pain il faut entendre les choses nécessaires au soutien de sa vie temporelle ainsi qu'aux voies de sa vie éternelle. Travailler pour avoir du pain, suer en travaillant afin d'expier, telle fut donc, dans la pensée du Dieu bon et miséricordieux, la seconde et définitive organisation du travail au sein de l'humanité.

D'où découle cette prescription fondamentale de tout l'ordre économique que : Empêcher le travail soit de donner le pain matériel, c'est-à-dire les choses nécessaires à la vie temporelle, soit d'obtenir le pardon, c'est-à-dire la grâce de la vie spirituelle, c'est la désorganisation du travail, tel que Dieu l'a définitivement institué.

Les notions les plus élémentaires de la philosophie éclairée par la théologie viennent corroborer cette doctrine.

« *La bonté divine*, dit Saint-Thomas, *étant diffusive d'elle-même a voulu que tout lui fût ressemblant, non seulement dans la manière d'être, mais encore dans la manière d'opérer* ». Sans chercher comment l'homme ressemble à Dieu *dans sa manière d'être*, constatons qu'il lui ressemble *dans sa manière d'opérer*, en ce qu'il est *cause*

pouvant donner l'être *en acte* à ce qui ne l'a qu'*en puissance*. A la ressemblance de Dieu, bien que dans une mesure finie, l'homme est donc cause lui aussi.

On appelle *cause* toute chose de laquelle suit l'être d'une autre chose. La *matière* et la *forme* sont les deux constitutifs de tout être *composé*. Le composé est ou *naturel* ou *artificiel*. Le composé naturel est le fait de la nature : le composé artificiel est l'œuvre de l'art.

Toute cause a des droits sur l'effet qu'elle produit, car deux éléments constituent les causes : 1° la *distinction*, parce que la chose qui passe à l'être ne peut être la même chose que le principe qui lui a donné l'être ; 2° la *dépendance*, parce que être transporté par quelque chose du non être à l'être, c'est dépendre de la même chose par rapport à l'être. Cette dépendance a pour règle et pour mesure l'accomplissement de la *fin* que se propose la *cause efficiente*, en donnant l'être à ce qui ne l'a pas. C'est pourquoi on appelle cette fin la *cause finale*.

Toute cause a des devoirs envers l'effet qu'elle produit ; car elle doit à cet effet les moyens de remplir sa fin. Et de cette façon, si l'effet a des devoirs à remplir envers sa cause, il a aussi des droits sur sa cause, car il a droit aux moyens de sa fin.

La notion exacte de la justice n'est que le reflet de ces principes.

J'ajoute en passant quelques remarques utiles :

1° Les droits de l'homme sur Dieu ne sont que relatifs. Ce sont des droits relatifs à la sagesse divine qui pouvait ne pas donner l'être à l'homme, mais qui, le lui ayant donné, et lui ayant donné en même temps des fins obligatoires à remplir, devait le mettre en état de remplir ces fins. Par le péché, l'homme s'est librement détourné de ses fins et a perdu tous ses droits. Voilà pourquoi la Rédemption, qui ramène l'homme dans la voie de ses fins, est proprement le règne de la grâce ;

2° Le droit et le devoir sont inséparables et corrélatifs : l'un suppose l'autre. Il n'y a pas de droit sans devoir et pas de devoir sans

droit ;

3° Le droit et le devoir, tous les droits et tous les devoirs émergent et naissent des relations, des rapports de cause à effet et d'effet à cause, uniquement de ces relations, de ces rapports :

4° Enfin, comme Dieu est la cause des causes, il est la cause première de tous les droits et la raison dernière de tous les devoirs.

Ces points étant bien déterminés, l'attribution de la justice est de faire à chacun le bien qui lui est dû. Le bien est l'équation de la chose avec sa fin. La justice consiste donc à garantir aux effets les moyens de remplir leur fin.

Or, comme l'homme ne peut être cause que dans une mesure secondaire, puisqu'il *fait* mais ne *crée* pas, il ne peut donner aux effets dont il est la cause d'autres fins que celles qui sont en harmonie avec la fin que Dieu s'est proposée en tout créant. Autrement, il manquerait à la justice envers Dieu en appelant l'inéquation des êtres avec les fins que le Créateur leur a assignées.

Ainsi la justice est la vertu *protectrice du devoir et du droit* : du devoir, laissant tout être remplir sa fin ; du droit, ne privant aucun être des moyens de remplir sa fin.

Pour y voir clair maintenant en ce qui concerne l'organisation du travail dans l'industrie, nous n'avons plus qu'à nous référer à l'application de ces principes.

Ce genre de travail doit tout d'abord remplir les deux fins que Dieu a assignées au travail de l'homme, savoir : 1° Procurer le pain au travailleur ; 2° l'aider à expier. Et, comme ce qu'il faut expier est le péché qui donne la mort à l'âme, l'expiation n'existe qu'autant que l'homme en recouvre la vie de l'âme. Déchristianiser le monde du travail, c'est-à-dire frustrer le travailleur de ses espérances de la vie future, de sa foi dans la vertu expiatrice de son travail, c'est le plus odieux attentat qui se puisse commettre contre la divinité et contre l'humanité.

Au résumé, le travail ne peut remplir sa fin qu'en donnant au travailleur, avec tout ce qui est nécessaire à la vie temporelle, tout ce qui est indispensable à la vie éternelle.

Dès lors, personne n'a le droit de faire travailler et nul n'a le devoir de travailler en dehors de ces deux conditions ; et il y a stricte justice à tenir un compte scrupuleux de celles-ci dans l'organisation du travail.

De plus, dans l'industrie, c'est le *composé artificiel* qui est la production. Le patron fournit l'un des constitutifs de ce composé : la *matière première*, ou *l'être en puissance* ; l'ouvrier fournit le second de ces constitutifs : la *forme artificielle*, ou *l'être en acte*. Mais *la forme est l'acte premier du corps physique*. C'est donc par la forme et par la forme seule que la matière première ou l'être en puissance devient l'être en acte. L'ouvrier est donc véritablement *cause efficiente* du composé artificiel qu'il produit. Cause comme le patron, l'ouvrier comme le patron opère en vue d'une fin et a par conséquent des droits sur son effet : le *composé artificiel*. Que se propose l'ouvrier en façonnant la matière ? Se procurer les choses auxquelles il a droit et qu'il y a stricte justice à lui donner, savoir : *le nécessaire à sa vie temporelle, à sa vie spirituelle, à la vie temporelle et spirituelle de sa famille*, c'est-à-dire, pour spécifier les principales de ces choses : la nourriture *suffisante*, le logement *sain*, l'habillement *honnête* ; pour ses enfants, une éducation et une instruction *qui ne les fassent pas déchoir de la position sociale à laquelle ils ont droit* ; puis, des ressources *définies* contre le chômage, les accidents de son métier, la maladie, la vieillesse ; de plus encore, une accession *effective* à la propriété, ainsi qu'en a stipulé le droit en faveur de la classe ouvrière l'Encyclique *Rerum Novarum* par cette vigoureuse formule : « De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur » ; enfin avec cela les secours, les soins, l'avancement religieux et tout ce qui s'y rapporte.

Pour ce qui regarde le nécessaire des secours spirituels auxquels l'ouvrier a droit en justice et dont il faut tenir compte *dans la rémunération de son travail*, il faut entendre ceux qui coûtent de l'argent et qui se rapportent à l'organisation matérielle du culte, à la construction des églises, à l'entretien du clergé, des écoles et de toutes les œuvres pies. C'est la situation de l'Eglise catholique dans tous les pays, sans en excepter, à un degré ou à un autre, plusieurs pays concordataires.

Pour conclure, voilà ce qui constitue la cause finale du travail de l'ouvrier ; voilà ce que *doit* leur rapporter le composé artificiel qu'il produit.

Rester en deçà, c'est l'anarchie ; aller au delà, c'est la charité ; demeurer dans ces limites, c'est la justice, la stricte et sévère justice.

L'expiation voulue par Dieu consiste dans la résignation au travail, à ses labeurs, à ses peines de diverses natures, en vue du souverain bien, et non pas dans la *misère*, c'est-à-dire dans le dénuement des choses nécessaires à la vie, *faute de travail*.

Pourquoi ne pas le dire hardiment ? La charité ne commence que lorsque la justice est satisfaite, et partout où la justice n'est point satisfaite, c'est l'anarchie qui s'empare du monde du travail. Si je suis débiteur de dix sous à mon voisin, ce n'est qu'au onzième sou passant de ma poche dans la sienne que je pourrai m'affirmer charitable à son égard.

N'est-ce point pour avoir méconnu ces principes que l'anarchie est devenue triomphante et que presque partout aujourd'hui, bien que se prévalant quelquefois de la scandaleuse prétention de la charité, elle préside aux rapports entre le patron et l'ouvrier, entre le capital et le travail ? L'anarchie du capital a engendré l'anarchie du travail, et l'ordre social se débat entre ces deux anarchies qui se livrent l'une à l'autre une lutte à mort.

Quant aux droits du patron, ils sont incontestables, et personne de sensé ne les nie. Mais, comme il n'y a pas de droit contre le droit, les

droits du patron ne sauraient aller jusqu'à grossir ses bénéfices au détriment des droits de l'ouvrier.

Et comme il a le devoir de ne pas détruire l'organisation du travail telle qu'elle est voulue et instituée par Dieu, ses bénéfices *superflus* ne sont *légitimes* qu'à la condition de ne pas priver l'ouvrier de ce qui lui est légitimement dû.

Et qu'on ne dise pas que le produit industriel étant un objet de commerce, ce qui lui donne un caractère nouveau, un être nouveau, greffé sans doute sur le premier, mais cependant distinct, ce produit, en raison de ce caractère commercial, a pour cause efficiente le patron et non l'ouvrier.

Le produit industriel a une *valeur* commerciale, comme le produit agricole a aussi une valeur également commerciale et quelquefois aussi une valeur industrielle. Ce qui n'empêche pas que, de même que l'agriculteur n'est pas un industriel ni un commerçant, de même l'industriel n'est pas un commerçant, lui non plus.

La valeur du produit industriel n'est pas plus *déterminée* par le patron que par l'ouvrier ; elle l'est, en définitive, par le sort du commerce. La preuve est que le patron et l'ouvrier auront beau fixer telle valeur à leur produit, cette valeur sera toujours dépendante des hauts et des bas du commerce, soit national, soit international. On voit tous les jours des industriels ruinés, précisément parce que le commerce ne peut donner à leurs produits une valeur suffisante.

De plus, l'ouvrier travaille tout comme le patron en vue de cette valeur commerciale du produit industriel. Demandons à tel patron pourquoi il a mis ses capitaux au service de telle industrie, plutôt qu'au service de telle autre ; il dira que c'est à cause de la prospérité de l'avenir de cette industrie, c'est-à-dire de sa valeur commerciale. Faisons la même question à l'ouvrier au sujet du choix de l'industrie au service de laquelle il dépense ses forces, il fera la même réponse. Sans doute, ouvrier et patron consultent chacun ses goûts, ses aptitudes pour faire l'apprentissage ou l'entreprise de telle industrie, mais

l'un et l'autre consultent aussi les chances de cette industrie ou sa valeur commerciale.

Si donc la valeur commerciale du produit industriel est indépendante de la volonté et de l'action du patron et de l'ouvrier, bien que tous deux l'aient en vue dans le choix et la poursuite de leur industrie, on ne peut l'invoquer pour donner à celui-là une supériorité de droit sur celui-ci.

Si l'ouvrier, selon que le veulent certains économistes, est un instrument entre les mains du patron, le patron, lui aussi, est un instrument entre les mains de l'ouvrier. L'un dit : J'ai besoin du *nécessaire*, il me faut l'*industriel-patron* ; l'autre dit : J'ai besoin du *superflu*, il me faut l'*industriel-ouvrier*. Ainsi tous deux se cherchent, s'appellent, se servent tellement l'un l'autre dans l'échange de service qu'on ne les désigne plus que par un seul et même mot : l'*Industriel*.

J'ajoute qu'étudiés à la lumière de cette doctrine des causes et des effets, tous les autres services de l'économie sociale apparaissent, à peu de chose près, nantis des mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs.

Certainement toute autorité vient de Dieu : *omnis potestas a Deo*, et la Révolution qui nie cette vérité fondamentale ne peut être le fondement d'aucune organisation humaine, juste, probe ou simplement honnête. Elle ne mérite appui en rien, aucune créance, aucune compromission, aucun espoir d'« en faire quelque chose de propre » ; étant satanique par cette négation même. Mais il y a autorité et autorité, patron et patron, serviteur et serviteur, parce qu'il y a l'ordre religieux, l'ordre familial, l'ordre civil, l'ordre militaire, l'ordre judiciaire, l'ordre municipal, l'ordre ancillaire, l'ordre terrien, l'ordre industriel, l'ordre commercial, l'ordre intellectuel, l'ordre international, etc., etc. L'essentiel est de bien distinguer, en tout ordre et en tout service, où commencent et où finissent les droits du commandement et les devoirs de l'obéissance, afin d'éviter deux choses également funestes, perverses et réprouvées de Dieu : l'*Oppression* et la *Révolte*.

Nul n'est maître pour exploiter, sur une échelle plus ou moins vaste et pour son profit seulement, les talents, les forces, le travail, la vie de ses inférieurs. Ce n'est pas pour se servir de leurs frères, mais avant tout pour les servir que Dieu a établi les maîtres.

Eh bien ! mon cher Monsieur Harmel, vous êtes un justicier, parce que vous proclamez ces principes fondamentaux de la justice et que vous exercez l'apostolat de votre vie à les faire connaître, accepter et appliquer dans l'ordre social tout entier.

Mais vous êtes de plus un pacificateur.

Non que vous compreniez la paix en dehors de la fatigue et du combat ; cette fausse paix stigmatisée par l'Esprit saint : « *Et dixerunt pax et non erat pax* » ; cette paix faite d'une sagesse condamnée à périr : « *Perdam sapientiam sapientium* », d'une prudence vouée à la réprobation « *et prudentiam, prudentium reprobabo* » ; paix faite encore de capitulations devant l'ennemi, comme si la vie, soit physique, intellectuelle et morale, soit politique, sociale et religieuse, n'était pas un combat continuel contre les obstacles et les ennemis du dedans et du dehors.

Persuadé, d'une part, que les hommes valent mieux que leurs erreurs, et, d'autre part, qu'ils sont souvent les fils des erreurs de leur ambiant, vous combattez les faux principes, mais vous épargnez ceux qui en sont imbus.

De cette hauteur vous restez inaccessible aux attaques personnelles. Vous conservez ainsi toute votre liberté et toute votre énergie pour le triomphe du droit et de la justice.

Pacificateur dans le sens juste et droit, vous obtenez que tout se repose autour de vous dans l'accomplissement de ses fins.

Comprenant bien que la fin de vos tisserands n'est pas seulement de tisser de la laine, mais bien plutôt de se procurer le pain de chaque jour, le nécessaire au soutien de la vie présente, vous leur attribuez des salaires en rapport avec leurs besoins temporels. Convaincu que l'homme ne vit pas seulement de pain et qu'il a le droit de posséder

les moyens de se procurer tout l'au-delà de ce : *pas seulement de pain*, vous *pesez* et vous *mesurez* le salaire selon le *nombre* des besoins qui forment cet au-delà.

Prévision mathématique en définitive. N'est ce pas Saint Augustin qui affirme que *l'on trouve les mathématiques partout, jusque dans l'âme* ? Naturellement, puisque *Dieu a tout fait avec nombre, poids et mesure*.

Ne nous étonnons donc pas si nous trouvons les mathématiques dans les grandes questions de justice et de paix sociales, et si ceux qui veulent, comme vous le voulez, donner à de tels problèmes leur solution chrétienne, s'attachent à peser et à mesurer le salaire selon le nombre des multiples besoins du travailleur.

Belle et grande spéculation de la paix et de la justice s'embrassant, « *justitia et pax osculatæ sunt* », dont j'ai vu la touchante réalité au Val-des-Bois, dans vos ateliers, dans vos familles ouvrières, dans vos cercles, dans vos syndicats ouvriers, dans vos caisses d'épargne et de retraite, dans vos écoles, dans votre aumônerie, dans votre chapelle ; en un mot, dans toute votre organisation industrielle ordonnée selon les principes chrétiens.

Justicier et pacificateur, vous êtes un artisan de vie. Dans l'économie sociale, vous ne voyez pas *la science de la production de la richesse*, mais bien *la science de la production et de la diffusion de la vie*.

Pour vous, la nation la plus heureusement riche n'est pas celle qui possède le plus de richesses concentrées en quelques mains ; c'est tout simplement celle où la misère se fait le moins sentir dans les masses populaires et où une modeste aisance est la part du plus grand nombre. Les grandes fortunes ne sont jamais que le partage du petit nombre, ce qui explique la stérilité calculée qui envahit les familles dans les pays dévorés par la soif de la richesse. En effet, diviser une fortune, par exemple, entre sept héritiers, c'est réduire la richesse de chacun d'eux dans les proportions de un à sept.

De grandes fortunes, de riches maisons, il peut être sans doute utile d'en compter au sein d'une nation ; seulement elles ne sont véritablement serviables dans l'ordre économique que si elles sont la résultante de l'aisance privée et publique.

Que demain, par la grande loi du salaire juste et équitable et par l'abolition des abus et des égarements sans nombre du capital, l'aisance gagne le monde économique, et l'on assistera à des développements prodigieux de la prospérité nationale et sociale. La raison en est élémentaire ; elle *crève les yeux*, comme on dit dans mon cher Canada. En effet, répandre l'aisance, c'est faciliter les moyens de consommation, ou soit multiplier les gens capables de consommer. Multiplier les consommateurs, c'est multiplier d'autant la production et faciliter son écoulement ; autrement dit, c'est assurer la prospérité agricole, industrielle, commerciale, en un mot, économique.

Mais la vie de l'homme et de la société ne se borne pas à cette prospérité économique ; elle s'élève plus haut encore, puisqu'elle embrasse des fins morales et religieuses qui sont le but suprême vers lequel tout homme et toute société doivent tendre sous peine de périr d'abord et de périr ensuite.

C'est ce que vous avez compris magnifiquement, mon cher Monsieur Harmel, et voilà pourquoi, artisan de vie, je le répète, vous poursuivez à la fois et l'organisation matérielle et l'organisation chrétienne de l'ordre social.

Je termine cette trop longue lettre, en bénissant la divine Providence d'avoir donné à nos temps si troublés et si tourmentés par tant de questions brûlantes et en particulier par la question ouvrière, un Pape qui est le Pape des ouvriers et un catholique français qui est l'ouvrier du Pape. Je rends grâce à Dieu de disposer, comme il le fait, les cœurs à recevoir et à appliquer les enseignements sociaux de cet illustre Pontife, et aussi de susciter, comme il m'a été permis de le constater, de nombreux patrons désireux de s'associer à l'apostolat social de cet ouvrier du Pape. Je surabonde enfin de joie et d'espé-

rance en voyant des masses imposantes d'ouvriers s'apprêter, dans le calme de l'ordre, mais, en même temps, dans l'initiative et l'énergie de l'action, à apporter leur indispensable concours à la solution des difficultés du monde économique et social.

Veillez agréer, cher Monsieur Harmel, tous mes bien respectueux et bien affectueux hommages en Notre-Seigneur.

Alph. Villeneuve,

Prêtre.

